



# AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION

Protocole d'engagements renforcés et réciproques



5



## SOMMAIRE

### Documents de référence

#### Préambule

Article 1 : Identification du contrat initial

Article 2 : Objet de l'avenant

Article 3 : Situation des QPV (source : portraits de territoires CRPV PACA-COMPAS)

Article 4 : Modalités de gouvernance

Article 5 : Mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Approche globale de l'action publique (Pacte de Dijon)

Objectifs pour une feuille de route claire et partagée

*Préconisation de l'évaluation à mi-parcours*

*Mesures du plan de mobilisation nationale*

*Engagements renforcés au service du Contrat de ville 2020-2021-2022*

Place des Conseils Citoyens dans la construction et le suivi du Contrat de ville

Ingénierie au service de l'animation du Contrat de ville

### Annexes

1. Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville en 2018
2. Questionnaires des partenaires signataires
3. Contribution des conseils citoyens à l'élaboration de l'avenant
4. Axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022
5. Tableau des indicateurs de suivi (annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019)

### Signataires

## Documents de référence

- Loi de programmation n°2014-173 pour la ville et la cohésion urbaine, 21 février 2014
- Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, 27 janvier 2017
- Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018
- Circulaire du Premier Ministre portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, 22 janvier 2019
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public, 2018
- Evaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville de la Dracénie, octobre 2018

## Préambule

La politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, est conduite par les collectivités territoriales et leurs groupements, conjointement avec l'Etat, dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi du 21 février 2014 vise, entre autres, à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée d'intervention, les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) ont un taux de concentration de pauvreté important et présentent un écart de développement économique et social fort par rapport au reste du territoire.

Par délibération, le Conseil Communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération a conclu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2006, avec l'Etat, la Région et les Communes de Draguignan et du Muy. Ce contrat faisait suite aux précédents dispositifs Politique de la ville (Contrat de ville de Draguignan et convention d'objectifs du Muy). Le CUCS visait à développer une solidarité d'agglomération en faveur de la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales et s'inscrivait dans le cadre du projet d'agglomération en cours d'adoption.

En 2014, la Dracénie a été impactée par la loi retenant 3 quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS. Ces 3 QPV rassemblent 8370 habitants, soit environ 8% de la population de l'agglomération.

Le Contrat de ville nouvelle génération 2015-2020 signé le 29 juin 2015, succédant au CUCS, constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Il a été conclu à l'échelle intercommunale entre l'Etat et ses établissements publics (CAF, ARS, Caisse des dépôts, éducation nationale), les communes de Draguignan et du Muy, la Région et le Département, les partenaires économiques CCIV, CMAR PACA et UPV et les bailleurs sociaux.

Il est un document "vivant" amené à évoluer et s'enrichir régulièrement (conventions d'application, annexes financières, plans d'actions détaillés). Il mobilise l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité et s'inscrit dans le processus de co-construction avec les habitants, avec les associations, avec les acteurs économiques et les bailleurs sociaux et s'appuie notamment sur la mise en place de conseils citoyens.

Le service politique de la ville de DPVa est en charge, au titre de sa compétence obligatoire, de coordonner et mettre en œuvre ce contrat, en collaboration étroite avec le Délégué du Préfet et les partenaires associés.

Par le présent avenant, le Contrat de ville 2015-2020 est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022, conformément à la loi de finances du 28 décembre 2018 pour 2019.

Le présent protocole a fait l'objet de concertation avec l'ensemble des partenaires.

- En juillet 2019, le principe et les modalités de prolongation ont été présentés aux structures associatives bénéficiaires de crédits spécifiques Politique de la ville et aux conseils citoyens dans le cadre de groupes de travail thématiques par QPV. Ces structures ont été ensuite questionnées sur les évolutions perçues depuis 2015 et les préconisations qu'ils feraient pour la période 2020-2022 ;
- En août, un courrier personnalisé a été adressé à chaque partenaire signataire du Contrat de ville, accompagné d'un questionnaire permettant de contribuer à l'élaboration de l'avenant ;

- En septembre, un échange physique ou téléphonique a eu lieu avec 8 signataires sous forme d'interview sur la base du questionnaire (engagements, modalités de mise en œuvre, thématiques de l'évaluation à mi-parcours, conseils citoyens, priorisation des axes, perspectives...).

## **Article 1 : Identification du contrat Initial**

Le Contrat de ville initial 2015-2020 a été signé le 29 juin 2015. L'agglomération comptait alors 19 communes.

Ce document cadre a fait l'objet des modifications suivantes :

- Mise à jour de la liste des rues composant les 3 QPV, en partenariat avec la DDCS,
- Insertion du plan d'actions relatif à la prévention de la radicalisation,
- Adjonction de 8 avenants aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les QPV, en intégrant les collectivités locales (DPVa et communes) en tant que signataires.

Par délibération du 20 décembre 2018 « Dracénie Provence Verdon agglomération » (DPVa) se substitue à la « Communauté d'Agglomération Dracénoise » (CAD), modifiant ainsi ses statuts, son logo et sa charte graphique.

Par ailleurs, DPVa comptabilise, en 2019, 23 communes représentant 105 000 habitants mais sans modification des QPV.

Les orientations des appels à projets annuels ont successivement intégré ou resserré les priorités stratégiques attendues par les partenaires. À ce titre, le rééquilibrage des crédits spécifiques au bénéfice des actions en faveur du pilier « développement économique-emploi » et l'évaluation dynamique et permanente de l'ensemble des actions ont été actés comme axe prioritaire.

## **Article 2 : Objet de l'avenant**

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au document cadre Initial 2015-2020, a pour objet :

- de prolonger le Contrat de ville jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- d'apporter une lisibilité aux intentions inscrites au Contrat de ville ;
- de réviser et préciser les attendus du Contrat de ville au regard des évolutions constatées annuellement et issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires.

Ce protocole entend :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des QPV et aider à l'inclusion sociale ;
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de ville dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs ;
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée DPVa/Etat en associant les Conseils Citoyens.

### Article 3 : Situation des QPV

Source : portrait de territoires CRPV PACA-COMPAS

#### Quartier du centre ville LE MUY



#### Quartier du centre ancien DRAGUIGNAN



#### Quartier des Collettes DRAGUIGNAN



Population	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Moins de 25 ans en QPV	37%	36%	42%
Actif en QPV	47%	49%	46%
60 ans ou plus en QPV	16%	15%	12%

Le QPV du Muy compte 2 fois plus de jeunes de moins de 25 ans que de 60 ans et plus, et celui des Collettes en compte 3 fois plus.

Ménages	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Nombre de ménages en QPV	640	3149	900
Part dans la commune	17%	19.6%	5.6%

Sur le QPV du Muy, 3% des ménages sont des familles monoparentales, soit une vingtaine. Sur le QPV centre ancien de Draguignan, 10% le sont soit 324. Quant au QPV des Collettes, 22% sont des familles monoparentales, soit 200.

Logement	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Part des logements d'1 ou 2 pièces en QPV	50%	46%	74%

Population d'origine étrangère	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Part dans le QPV	19%	10%	6%

En QPV du Muy comme en centre ancien de Draguignan, la population d'origine étrangère est 2 fois plus importante qu'à l'échelle communale. Aux collettes, la part est quasi-équivalente à l'échelle communale.

Niveau de vie	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Niveau de vie médian en QPV	1058 €/mois	1161 €/mois	1153 €/mois
Population vivant sous le seuil de pauvreté	46% (700 hab.)	39% (1700 hab.)	37% (930 hab.)

L'écart entre le niveau de vie médian en QPV est d'environ 440€ avec celui de la commune, sur les 3 QPV.

Allocataires	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Taux de couverture des ménages bénéficiant des minima sociaux en QPV (2016)	21% (136 hab.)	22% (695 hab.)	23% (211 hab.)
Allocataires du RSA socle	104 (76%)	515 (74%)	147 (70%)

Scolarisation	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
16-24 ans en QPV scolarisés	28%	38%	50%
Personnes non scolarisées possédant un bas niveau de formation*	8/10	6/10	7/10

Le taux de scolarisation de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine est de 53%, et les taux des communes sont respectivement de 46% au Muy et de 52% à Draguignan.

\* les bas niveaux de formation regroupent les sans diplômes et inférieurs au BAC

Emploi	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Taux d'emploi des 15-64 ans QPV	48%	54%	52%
Part des salariés QPV en emploi précaire	19%	25%	19%
Nombre de contrats aidés (2016)	15	123	25
Part sur la commune	20%	30%	6%
Nombre d'auto-entrepreneurs (2015)	10	18	6
Part sur la commune	28%	13%	4%

Le taux d'emploi des 15-64 ans de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine est de 47%, celui du Muy de 55% et celui de Draguignan 60%.

Demandeurs d'emploi	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Nombre de DEFM catégories ABC en QPV	191	744	325
<i>Dont demandeurs de longue durée</i>	17%	18%	23%
<i>Dont 26-49 ans</i>	64%	60%	61%
<i>Dont moins de 26 ans</i>	15%	19%	18%

Position des QPV	Centre ville du Muy	Centre ancien Draguignan	Les Collettes Draguignan
Position dans le décile	1°	2°	5°
Rang des QPV métropolitains*	92°	319	585

\*Répartition sur l'ensemble des 1174 QPV

## **Article 4 : Modalités de gouvernance**

La gouvernance est assurée par le Président de DPVa et le Préfet de Département.

L'ingénierie est assurée par le binôme complémentaire équipe opérationnelle DPVa/Délégué du Préfet et s'appuie sur les référents communaux Politique de la ville.

L'ingénierie s'appuie également sur des groupes de travail thématiques, associant institutionnels, partenaires et structures. Dans l'objectif de coordonner les actions en crédits spécifiques comme en droit commun, le binôme équipe opérationnelle est en lien régulier avec les associations et partenaires du territoire.

Les instances de gouvernance et d'ingénierie se réunissent à minima sur la base du calendrier de programmation, à savoir :

- Trimestre 1 : Instruction de l'appel à projet (comités de lecture, comités technique, comité de pilotage)
- Trimestre 4 : bilan et évaluation des actions de l'année N-1, ainsi que des actions en cours d'exercice (comité technique, comité de pilotage).

Ces instances sont régulièrement coprésidées par le Vice-Président de DPVa délégué à l'Habitat, la Cohésion Sociale-Politique de la ville et la sous-Préfète à la ville chargée de mission.

Le service Politique de la ville DPVa mobilise par ailleurs l'ensemble des directions de l'agglomération et valorise les actions de droit commun en direction des quartiers dans le rapport annuel et sa maquette financière. Culture, sports, habitat, transports, accès au droit, animation économique ou ressources humaines y sont présentés.

Pour exemple, le service Politique de la ville DPVa anime et coordonne des actions transverses aux directions suivantes :

- Direction des sports : action commune d'ateliers de natation au bénéfice d'enfants des QPV ;
- Direction des transports et mobilités durables : actions de communication, étude sur les transports en commun, ou prévention de la délinquance ;
- Direction de la culture/réseau de lecture publique : projets sur l'inclusion numérique, la prévention de la délinquance.

## **Article 5 : Mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers**

### **Une approche globale de l'action publique - Pacte de Dijon**

La Loi de programmation, renforcée par la circulaire du 06 février 2018, élève en principe que le Contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

Celles-ci devraient porter une attention forte en direction des habitants des QPV et les institutions et organisations devraient envisager un déploiement juste et équitable de l'action publique.

L'ensemble des engagements des acteurs publics signataires du Contrat de ville devra être réaffirmé, avec identification et mesure du déploiement réel des politiques publiques de droit commun.

En ce sens, et pour contribuer à la feuille de route 2020-2022, chaque partenaire signataire a été interrogé, via un entretien à l'appui d'un questionnaire, sur ses engagements et ses modalités de mises en œuvre de ses actions de droit commun.

La commune de Draguignan, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, l'Union Patronale du Var,



la Caisse des dépôts et consignations, AR Hlm PACA & Corse, le bailleur 3F Sud et Pôle Emploi ont apporté leur contribution en répondant à cette concertation.

Ce protocole s'inspire du Pacte de Dijon qui appelle à une clarification des responsabilités exclusives et partagées des collectivités et de l'Etat en matière de :

- développement économique, emploi et excellence numérique,
- habitat, renouvellement urbain,
- mobilités quotidiennes,
- jeunesse, éducation, formation, insertion,
- action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice.

Lorsque la nature des difficultés le nécessite, après s'être assuré du déploiement réel des politiques de droit commun, la Politique de la ville met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Notamment, les crédits spécifiques viennent agir en levier sur des difficultés repérées majeures sans solution en droit commun.

Tous les opérateurs financés en crédits spécifiques ont été du reste sollicités pour faire un état sur le bilan 2015-2020 et sur les priorités 2020-2022.

Le Département du Var a informé le Président de DPVa par courrier en date du 07 Août 2019 de son désengagement. Le Département du Var ne sera pas signataire de l'avenant, parachevant sa participation au Contrat de ville au 29 juin 2020.

## **Des objectifs pour une feuille de route claire et partagée**

### ***Préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours***

Plusieurs pistes et orientations issues de l'évaluation à mi-parcours sont reprises dans le cadre de l'avenant :

- **Mobiliser et Impliquer les élus : le portage de la part des élus est un élément fondamental**
- **Réaffirmer le rôle de la Politique de la ville au sein de DPVa :**

*Définir ce qu'il est attendu de la Politique de la ville dans le cadre du Contrat de ville car le portage de la part de tous les partenaires signataires est fondamental.*

*Appréhender la Politique de la ville en tant que stratégie globale du territoire pour soutenir le concept de déploiement du Contrat de ville en tant que levier d'innovations pour l'ensemble du territoire. S'interroger sur ce qui est attendu de la Politique de la ville et lui donner une place conséquente au sein des Services.*

*Réfléchir à partir d'un service instructeur qui place son approche dans l'intelligence du territoire et son ancrage dans la réalité - sur la base d'un diagnostic partagé, afin qu'il puisse mettre en œuvre une organisation interne adéquate, avec une stratégie adaptée et en phase avec les acteurs locaux.*

*Réaliser un diagnostic partagé entre les partenaires institutionnels et associatifs pour servir de base à l'accomplissement de cette politique transversale.*

- **Décloisonner et mieux articuler la Politique de la ville avec les dispositifs de droit commun :**

*Consolider la coordination entre les différents services des collectivités locales et services Etat, recoupant les champs de la Politique de la ville.*

*Renforcer les dispositifs de sécurité et prévention de la délinquance en développant des moyens humains adéquats et en garantissant leur coordination (CISPD-CLSPD)*

*Mettre en place une cellule de veille Intercommunale entre l'Education Nationale et les partenaires des CLSPD.*

**Renforcer les dispositifs en milieu scolaire : Programme de Réussite Educative, Ouvrir l'école aux parents », Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, ateliers sociolinguistiques, alphabétisation, illettrisme.**

- **Minimiser la lourdeur administrative :**

**Alléger le temps consacré à l'administratif en modélisant les rapports et bilans, privilégier le contenu et les réalités du travail de terrain des partenaires opérationnels, favorisant l'action et la connaissance fine de leur fonctionnement.**

**Alléger les comités de lecture, même si l'intérêt et la richesse des échanges qu'ils suscitent est reconnue. Par ailleurs, ces comités ne peuvent remplacer les espaces de mise à plat des stratégies Institutionnelles qui ne peuvent être débattues que dans des réunions dédiées.**

**Mettre en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs**

- **Partager des connaissances du territoire :**

**Elaborer un diagnostic de territoire partagé qui puisse être la base d'un plan d'actions de la Politique de la ville ancrée sur le territoire et qui mobilise les compétences et les ressources des partenaires locaux. La réalisation de ce diagnostic devrait comprendre la collecte et traitement des données chiffrées et s'appuyer sur le partage de données chiffrées fournies par les partenaires et leur traitement.**

**La construction de ce cadre commun doit passer par des étapes précises :**

**1 - la définition d'indicateurs simples et à l'échelle la plus appropriée**

**2 - la modélisation de paramètres communs pour le transfert de données. L'équipe Politique de la ville pourrait ainsi proposer une base de données unique à remplir par tous les partenaires Institutionnels et associatifs et par les associations**

**3 - la définition de la fréquence de collecte et de partage des données (collectées, stockées et transférées au format Excel)**

**4 - l'élaboration de conventions qui pourront définir tous ces éléments et légitimer l'équipe chargée d'exploiter ces données**

**Organiser des ateliers thématiques :**

**Sur la base du volontariat entre un nombre réduit de personnes impliquées et compétentes sur certains domaines spécifiques, ces ateliers thématiques permettront de :**

- **Faire remonter la connaissance de terrain des associations mais aussi des acteurs Institutionnels. Ils contribueront ainsi à la réalisation du diagnostic du territoire**

- **Communiquer sur les actions entreprises par les différents partenaires et sur leur territoire et public ciblé**

- **Mieux coordonner les actions de chacun**

- **Développer une stratégie commune d'interventions au sein d'une thématique mais également entre thématiques différentes**

- **Faciliter la création de passerelles entre dispositifs des différents piliers**

### **Mesures du plan de mobilisation nationale**

**Afin de réaffirmer et s'entendre collectivement sur les mesures de la feuille de route, l'annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019 est complétée en annexe de cet avenant.**

**Celle-ci précise le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale adapté au Contrat de ville DPVa, par thématique, avec les Indicateurs à suivre jusqu'à fin 2022.**

**23 des 40 mesures nationales sont repérées pouvant faire l'objet d'un suivi localement.**

## **Engagements renforcés au service du Contrat de ville 2020-2021-2022**

Les axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022, amendés par les partenaires, opérateurs et conseils citoyens, portent sur les thématiques ci-après et détaillés en annexe 4 :

- Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV
- Conforter la politique d'évaluation
- Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers
- Minimiser la lourdeur administrative
- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise
- Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble
- Améliorer le cadre de vie des habitants

## **Place des Conseils Citoyens dans la construction et le suivi du Contrat de ville**

L'objectif avec les 2 conseils citoyens de Draguignan est de sécuriser leur accompagnement afin de poursuivre la dynamique engagée depuis 2018 via une méthodologie de travail pour participer de manière active et constructive aux instances du Contrat de ville.

Le conseil citoyen du Muy a été confronté à plusieurs difficultés (local inadapté, changement d'association porteuse...). L'objectif est de relancer la dynamique avec une animation portée par un adulte relais et sur une nouvelle association, avec de nouveaux recrutements et la participation aux Instances Politiques de la ville.

Les conseils citoyens ont participé à l'évaluation à mi-parcours ainsi qu'à la réflexion de l'avenir (annexe 3).

## **Ingénierie au service de l'animation du Contrat de ville**

L'équipe chargée du pilotage technique du Contrat de ville est depuis fin 2015 composée d'une chargée de mission (0.7 ETP) et d'une cheffe de projet (0.6 ETP) ayant en charge la politique de la prévention de la délinquance (CISPD) et d'une directrice (0.4 ETP) en charge de l'habitat, la cohésion sociale, la santé, la prévention de la délinquance. À cela s'ajoute la participation du délégué du Préfet (0.4 ETP), sachant que ces équivalents peuvent être variables chaque année.


L'évaluation à mi-parcours précise la nécessité de « Conforter et légitimer l'équipe Politique de la ville. Il est ainsi mis en exergue le besoin de conforter les moyens humains de l'équipe Politique de la ville : mobilisation d'une personne à temps plein pour qu'elle soit à même de jouer le rôle d'animateur du diagnostic de territoire et en mesure d'animer les ateliers de réflexions et synthèses pour expliciter toutes les complexités du territoire et de cette politique ».

## **Conclusion générale synthétique sur les enjeux de cohésion sociale :**

Les actions de droit commun doivent primer sur les actions de crédits spécifiques pour un déploiement juste et équitable de l'action publique.

SIGNATAIRES

Fait à Draguignan, le...04/08/20... en 20 exemplaires

<p><b>Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Ancien Député du Var</b></p>  <p> <b>Olivier AUDIBERT TROIN</b></p>	<p><b>Préfet du Var</b></p>  <p><b>Jean-Luc VIDELAINE</b></p>
	<p><b>Procureur de la République</b></p>  <p><b>Patrice CAMBEROU</b></p>
<p><b>Maire de Draguignan</b></p>  <p><b>Richard STRAMBIO</b></p>	<p><b>Maire du Muy</b></p>  <p><b>Liliane BOYER</b></p>
<p><b>Délégué Départemental Var Agence Régionale de Santé, Directeur</b></p>  <p><b>Sébastien DEBEAUMONT</b></p>	<p><b>Directeur Académique - Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale</b></p>  <p><b>Olivier MILLANGUE</b></p>
	<p><b>Directeur Territorial de Pôle Emploi</b></p>  <p><b>Pôle emploi PACA Marc ZAMPOLINI Directeur Territorial du Var</b></p> <p><b>Marc ZAMPOLINI</b></p>

**Président de l'Union Patronale du Var**

P.O. E. GARNIER

**Gérard CERRUTI**

**Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales**

**Julien ORLANDINI**

**Président de la Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat Délégation du Var**

**Roland ROLFO**

**Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Var**

**Jacques BIANCHI**

**Président du directoire Logis Familial varois**

Pascal FRIQUET  
Président du directoire

**Pascal FRIQUET**

**Directrice Territoriale Méditerranée  
Caisse des dépôts et consignations**

**Christelle ASSIE**

**Président de l'Association  
AR Hlm PACA & Corse  
Pour le Président  
par délégation**

Pascal GALLARD  
Directeur  
Bernard OLIVER

**Président de la SAIEM**

**Richard STRAMBIO**

**Directeur Général de 3F Sud**

**Jean Pierre SAUTAREL**

**Directeur Général OPH VAR HABITAT**

**Martial AUBRY**

1. Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville en 2018
2. Questionnaires des partenaires signataires
3. Contribution des conseils citoyens à l'élaboration de l'avenant
4. Axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022
5. Tableau des indicateurs de suivi (annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019)

## ANNEXE 2- QUESTIONNAIRE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DESTINE AUX PARTENAIRES SIGNATAIRES



### CONTRAT DE VILLE 2015-2020 Questionnaire destiné aux partenaires signataires

#### Carte d'identité du répondant

Nom : Prénom :  
Fonction : Structure :  
Ligne directe :

#### Vos engagements dans le contrat de ville 2015-2020

1. Quels sont les succès et les difficultés que vous avez rencontrés dans la mise en oeuvre de vos engagements ?

Succès :

.....  
.....  
.....

Difficultés :

.....  
.....  
.....

2. Où en êtes-vous de la réalisation de vos engagements ?

Réalisés                       Partiellement réalisés                       Non réalisés

3. Voulez-vous apporter des modifications/compléments à vos engagements ?

Oui                                       Non

Si oui, lesquels :

.....  
.....  
.....

**4. Voulez-vous prioriser vos engagements ?**

Oui  Non

Si oui, dans quel ordre ?

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

**5. Quelles modalités de mise en oeuvre allez-vous déployer (ce qui sera fait et où) ?**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

**Le contrat de ville 2015-2020**

**1. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a fait ressortir des thématiques à consolider :**

- A. Réaffirmer le rôle de la Politique de la Ville au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération
- B. Partager les connaissances (diagnostic, Indicateurs, modélisation)
- C. Organiser des ateliers thématiques
- D. Minimiser la lourdeur administrative
- E. Décloisonner et mieux articuler la Politique de la Ville avec les dispositifs de droit commun

**Merci de prioriser ces thématiques :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

**2. Combien de mesures issues de la feuille de route gouvernementale avez-vous identifiées comme structurantes pour notre territoire ? Cf. feuille de route gouvernementale en annexe.**

- Moins de 5
- Entre 5 et 10
- Entre 10 et 20
- Plus de 20

**3. Si vous ne devez en retenir que 3 pour nos quartiers prioritaires, lesquelles seraient-ce ?**

- 1.
- 2.
- 3.

**4. Selon vous quelles suites conviendrait-il de donner à la question de la démocratie participative notamment à travers les Conseils Citoyens :**

.....  
.....  
.....

**5. Selon vous, la légitimité de l'ingénierie du contrat de ville auprès de votre service est-elle suffisante ?**

- Oui                       Non                       à renforcer

**Pourquoi ?**

.....  
.....  
.....

**6. Quels constats/changements avez-vous pu percevoir depuis la signature du contrat de ville depuis juin 2015 dans les quartiers prioritaires ?**

.....  
.....  
.....

**Les perspectives 2020-2022**

**1. Quelles améliorations/préconisations pour le contrat de ville 2020-2022 voulez-vous formuler ?**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

**2. Quelles actions en direction des habitants des quartiers prioritaires vous semblent nécessaires à conduire dès 2020 ?**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



## Bilan des 8 questionnaires :

### **Les engagements dans le Contrat de ville 2015-2020 :**

Globalement, les engagements des partenaires ont évolué depuis 2015, dans le cadre de leurs actions de droit commun majoritairement (actions en sus, ajustements d'actions par rapport à l'évolution de l'offre, des attentes ou de la législation, désengagements au rapport à des actions plus ou pas en adéquation).

Aucune action spécifique n'a été développée sans financement spécifiques mais actions régaliennes de droit commun.

Les principales difficultés relevées portent sur :

- manque de moyens pour « aller vers »
- manque de coordination entre les différents Contrats de ville du Var (gestion des calendriers des instances)
- peu ou pas de requêtes et de suivi des bénéficiaires à l'échelle stricto sensu du périmètre des rues en QPV.

### **Le Contrat de ville 2015-2020**

Les partenaires signataires priorisent les thématiques ressorties de l'évaluation à mi-parcours selon l'ordre suivant :

1. Partager les connaissances (diagnostic, Indicateurs, modélisation)
2. Réaffirmer le rôle de la Politique de la ville au sein de DPVa
3. Organiser des ateliers thématiques
4. Décloisonner et mieux articuler la Politique de la ville avec les dispositifs de droit commun
5. Minimiser la lourdeur administrative
6. Prioriser le « bien-être » en QPV (lien social, cadre de vie, logement, sécurité)
7. Valoriser l'exemplarité des actions en QPV

Ils évoquent l'utilité de renforcer la place des conseils citoyens, notamment sur les instances et le suivi de la programmation, de les accompagner et les former.

Les partenaires signataires considèrent que l'Ingénierie du Contrat de ville est à maintenir et renforcer pour poursuivre la dynamique positive ; le relais d'informations et la coordination partenariale sont salués.

### **Perspectives 2020-2022**

Les partenaires signataires préconisent d'axer les efforts sur :

- le renfort de l'engagement de chacun
- un rapprochement des gens de terrain et partenaires afin d'avoir des relais
- l'interconnexion entre les actions par pilier
- le soutien aux associations voire le conventionnement pluriannuel,
- la valorisation et communication des actions,
- le partage de connaissances,
- l'action en amont et en lien des pratiques constatées et en direction des habitants les plus nécessiteux,
- la prise en charge du bénéficiaire intégrant l'ensemble de ses problématiques.

### **ANNEXE 3- CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS**

#### **Conseil citoyen du centre ancien de Draguignan**

Bonjour,

*Suite à votre invitation à faire les remontées tant pour l'appel à projet que pour l'écriture de l'avenant voici les informations que nous pouvons vous faire parvenir qui proviennent du Conseil Citoyen (synthèse de ce qui est ressorti toute l'année lors des réunions), des observations de Yesmina Remilet, adulte-relais, et des observations de la Fabrique. Ces observations sont relatives à tous les piliers de manière confondue.*

- *Nous ne vous apprenons pas que les problèmes de saleté, d'incivilités, de voisinage et de nuisances sonores reviennent de façon récurrente,*
- *La question du travail revient régulièrement;*
- *En lien avec cette question, celle de la mobilité (il est quasiment impossible de trouver du travail si pas de motorisation et encore moins si vous n'avez pas le permis);*
- *Pour certains, il y a une image négative des jeunes. Absence / manque de lieux, une maison des jeunes ou des activités. Le conseil citoyen avait d'ailleurs évoqué l'absence d'une telle structure et peut-être l'opportunité d'en créer une. "On devrait leur proposer des activités au lieu de les stigmatiser". Demande à laquelle l'Ufolep répond peut-être en partie maintenant (voir si c'est le cas pour le centre ancien).*
- *Ressenti de la vie dans le "quartier" différent selon les rues. Fort clivages d'une rue à une autre.*
- *dans la sphère de l'habitat (problèmes de voisinage et état du logement), voir ce qui peut être fait avec les bailleurs sociaux pour aider à résoudre les conflits, et peut-être pour les bailleurs privés le droit à louer comme dans certaines communes. Aide à la réhabilitation de logement et/ou mettre en place une médiation tant sur les problèmes de voisinage que sur les relations propriétaires/locataires.*
- *Certaines personnes ont regretté que l'action "l'été, l'art et ma rue" n'ai pas été reconduite.*
- *Minute papillon est très apprécié.*
- *Nous n'avons pas besoin de rappeler la forte demande d'apprentissage du français, outil indispensable pour une intégration réussie et la possibilité de postuler à un emploi.*
- *Manque en matière d'accompagnement à la scolarité*
- *Problématiques d'addictions et trafics + stigmatisation des jeunes / à cette question voir « racisme » sur rumeurs de dealers étrangers*
- *Question de l'accessibilité des personnes handicapées (trottoirs)*
- *Déficit de soins en matière de santé mentale*
- *Question de genre / violences faites aux femmes et Incivilités*

*Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.*

*Bien cordialement,*

**Agnès Schilling , coordinatrice**

**La Fabrique - espace de vie sociale & culturelle**

**60-62, rue de l'Observance 83300 Draguignan**

**Tél. : 04 98 10 32 74 - Mobile : 06 80 04 68 28**

## **ANNEXE 4 - Axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022**

### **1- Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV**

- Réaffirmer le rôle de la Politique de la ville au sein des collectivités, passant notamment par la mobilisation et l'implication des élus, et l'appréhension de la politique de la ville en tant que stratégie globale et transversale,
- Mettre en partage et réinterroger les priorités à chaque exercice, notamment à travers les appels à projets, et assurer un volant de 20% des crédits spécifiques à des actions innovantes/nouvelles,
- Maintenir une vigilance sur les quartiers classés en veille,
- Poursuivre la mise en place d'une approche intégrée relative à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la programmation des crédits spécifiques.

### **2- Conforter la politique d'évaluation**

- Construire et partager la connaissance fine du territoire
- Elaborer un portrait de territoire en 2019, à l'échelle des 3 QPV en comparaison aux échelles supra pour guider les prochaines actions jusqu'en 2022 suivies annuellement, et partager avec les partenaires institutionnels et le monde associatif les résultats de l'observation,
- Poursuivre l'accompagnement par l'équipe projet des structures dans le cadre des évaluations des actions : notamment par les visites terrain, les fiches bilan, les échanges avec les bénéficiaires, en compléments des indicateurs demandés,
- Continuer à produire les tableaux de bord pour chaque action financée dans le cadre des crédits spécifiques, à mi-parcours, puis annuel.

### **3- Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs**

- Poursuivre la dynamique de coordination des actions et des acteurs dans le cadre d'un travail en réseau et dans le but de faciliter la construction des parcours individuels des bénéficiaires notamment par les groupes de travail réguliers par pilier et par QPV (associations, partenaires, adultes relais, Conseils citoyens, éducation nationale..),
- Poursuivre la bonne coordination et l'impulsion des adultes relais et conseils citoyens jusqu'en 2022 afin d'impliquer les habitants dans la vie de leur cité,
- Travailler au repositionnement des postes d'adultes relais sur les missions « d'aller vers », dans l'esprit de la dernière circulaire et poursuivre de manière partenariale les efforts du « aller vers » pour capter les publics et les « invisibles » notamment en s'appuyant sur le travail en réseau pour repérage des situations familiales les plus en difficultés
- Préserver des actions in situ du quartier (permanences délocalisées) permettant de capter les publics, d'aller à leur rencontre, sur le pilier cohésion sociale mais surtout le pilier emploi (éloignement des structures sur le Muy notamment),
- Continuer à recueillir des associations, conseils citoyens et partenaires, les remontées de situations préoccupantes qu'il est nécessaire de traiter en matière de droit commun dans le cadre du CISPD-CLSPD ou via la prévention spécialisée,
- Continuer la dynamique de coordination entre le Contrat de ville et l'ensemble des dispositifs connexes (CLSPD/CISPD, « ouvrir l'école aux parents », CLAS, PRE, convention pauvreté, Convention Territoriale Globale, conventions d'abattements de la Taxe Foncière sur Propriétés Bâties.),
- Communiquer sur les actions.

#### **4- Minimiser la lourdeur administrative**

- Mettre en œuvre le conventionnement pluriannuel pour certains opérateurs,
- Poursuivre les efforts d'allègement des procédures administratives, nonobstant les procédures réglementaires et d'évaluation de la pertinence des actions,
- Simplifier et fluidifier les instances par la réduction des programmations (1 par an) et le regroupement des comités techniques et comités de pilotage (élus et techniciens) autant que possible,
- Simplifier les modalités d'instructions de l'appel à projets annuel.

#### **5- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise**

- S'assurer qu'au minimum 40% du montant des crédits spécifiques se concentrent sur le pilier « emploi-développement économique », sous condition de pertinence des porteurs et des actions,
- Soutenir des actions en faveur de la sortie de situation de pauvreté,
- Rechercher des solutions en faveur de la mobilité pour lever le frein à l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle.

#### **6- Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble**

- Faire jouer l'effet levier Politique de la ville pour accentuer la politique d'inclusion sociale, notamment par l'accès aux droits et au numérique, à la santé, à la culture et au sport, l'aide à la parentalité, la sensibilisation à l'égalité filles-garçons et le respect, dès l'école primaire, et l'accès à la pratique de la langue française.

#### **7- Améliorer le cadre de vie des habitants**

- Conforter la qualité du cadre de vie des habitants en QPV, en complément des mesures relatives aux politiques de droit commun de l'habitat et du logement et des actions issues du dispositif d'exonération de la TFPB
- Organiser une veille du bien vivre dans le quartier (tranquillité publique, prévention de la délinquance, espaces publics, gestion des déchets et des épaves)
- S'assurer qu'à minima 25% du montant de l'abattement TFPB soit déployé sur des actions « Animation, lien social, vivre ensemble - soutien aux actions favorisant le vivre ensemble »

## ANNEXE 5 - Tableau des indicateurs de suivi (annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019)

ANNEXE 5 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019							
AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS NATIONAUX	INDICATEURS SUIVIS LOCALEMENT
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif atteint</li> <li>- En voie de finalisation</li> <li>- En cours de déploiement</li> <li>- En cours de lancement</li> </ul>		
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ et PRÉVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR	X X
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)	
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultats de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)	
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	ÉQUITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible : 25%)	X X
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes cernées	X
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	X X X
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	X X
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Annu	Classement	Suivi de la mise en place de la mesure	
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros de NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	
			9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022	
			10	Développer les équipements sportifs dans les 30 QPV les plus cernés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 30 QPV cibles	
REINFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	11	Améliorer le desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV		
		12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2 - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	X X	
		13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	X	
		14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées		
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM		
		16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Classement	Suivi de la mise en place de la mesure		
		17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées		
		18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail	X	

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de Jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de Jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de Jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	X X X
		20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs	
		21	Accompagner 100 000 Jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de Jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)	X X
		22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés	X
		23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires	
		24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV	X
		25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV	X X X
REINFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel	
		27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche	
	PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR	X
	SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	En cours de déploiement	Suivi de la mise en place de la mesure	
	SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés	X
		31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés	X
		32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure	
		33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV	X
		34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En cours de réalisation	Suivi de la mise en place de la mesure	
	ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année	X
		36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des Jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique	X
	CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels	X
		38	Déployer les Micro-Folles	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folles déployées dans les QPV	X
39		Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV	X	
ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"	X X	